

Inscriptions dans
l'enseignement supérieur
par le

portail unique :
www.admission-postbac.fr

Suivez le guide

année 2008 Académie d'Aix-Marseille

**Vous êtes
candidat**

à l'admission en 1^{re} année
d'études supérieures
dans l'Académie
d'Aix-Marseille

Allez sur **www.admission-postbac.fr**
portail unique pour vos candidatures post-bac
(CPGE, Licence, DUT, BTS...)

Ce site vous permet de

⇒ vous **informer** sur les différentes formations possibles

⇒ **déposer votre candidature** aux formations post-bac que vous avez choisies.

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail dès maintenant pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Vous êtes concerné si

⇒ vous êtes scolarisé en **terminale générale, technologique ou professionnelle** d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Education nationale, de l'Agriculture, du CNED, d'un centre de formation d'apprentis,

⇒ vous êtes **titulaire d'un baccalauréat** et souhaitez changer de parcours de formation,

⇒ vous désirez **reprendre des études supérieures** (attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur).

FORMATIONS pour lesquelles le passage par le portail est obligatoire dans l'académie

▶ **CPGE** (classes préparatoires aux grandes écoles) de lycées, partout en France.

▶ **Formations d'ingénieurs** partout en France CPP, CPI, CPIBx, ENI, EISTI, ESISAR, INSA, GEIPI, PeiP (Réseau Polytech), Universités Technologiques, ...

▶ **BTS** (brevet de technicien supérieur), **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) dans les lycées.

▶ **Licences (1^{re} année), PCEM1, PCEP1** dans les Universités.

▶ **DUT** (diplôme universitaire de technologie) des IUT (instituts universitaires de technologie).

▶ **Classes de mise à niveau hôtellerie**

▶ **Classes de mise à niveau Arts appliqués** partout en France.

! **ATTENTION** pour faire acte de candidature aux autres formations : BTSa, formations paramédicales, sociales, artistiques, commerciales, IEP (sciences-po), architecture, écoles privées, etc., vous devez vous adresser directement aux écoles choisies (le portail ne permet pas d'y accéder).

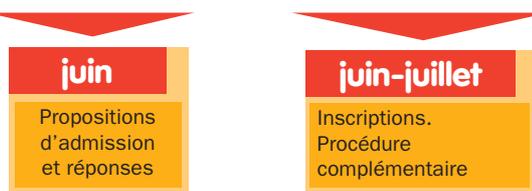
Procédure d'admission

4 grandes étapes

1	2
Dépôt des candidatures sur le portail . du 20 janvier jusqu'au 25 mars	Constitution et envoi des dossiers de candidatures . jusqu'au 4 avril



3	4
Propositions d'admission et réponses des candidats . entre le 3 juin et le 17 juin	Inscriptions . calendrier variable suivant les établissements



Procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 17 juin.

1^{re} étape

Accès au portail

www.admission-postbac.fr

● **Dès à présent, je m'informe** sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés sur le portail.

● A partir du 20 janvier 2008

⇒ **j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant Elève National (INE), si je suis élève de terminale. Sinon, je coche la case «sans INE».

⇒ simultanément, **je communique mon adresse mail**. Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée.

⇒ lors de ma première connexion au site, **un numéro d'inscription** et un **code confidentiel** me sont attribués. Je les conserve précieusement.

⇒ **je saisis mes vœux de formation** : je peux commencer mes saisies même si je n'ai pas encore déterminé toutes les formations que je souhaite : je pourrai rajouter des demandes jusqu'au **25 mars** - dans la limite du nombre maximum autorisé :

12 vœux maximum pour chacune des filières d'études suivantes

(36 vœux maximum sur l'ensemble) :

- CPGE
- Licence + PCEM1 + PCEP1
- DUT
- BTS
- Autres demandes

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement

Exemple :

DUT génie mécanique et productique à l'IUT d'Aix

BTS systèmes électroniques au lycée Craponne

BTS systèmes électroniques au lycée Girard

⇒ **je classe mes vœux** selon mes préférences en fonction de mon projet professionnel, sans autocensure ni calcul quant à mes chances d'être retenu.

⇒ **lorsque je suis sûr de mes vœux, et au plus tard le 25 mars, je valide et j'imprime** mes différentes fiches de vœux : ces candidatures deviennent définitives. Je ne pourrai plus en ajouter mais je pourrai encore changer l'ordre de mes vœux jusqu'au **31 mai**.

ATTENTION !

cette étape s'achève : le 25 mars 2008

2^e étape

Constitution et envoi des dossiers de candidature

⇒ Dès la fin de l'impression de mes fiches de candidature, je constitue **un dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences) en respectant **la liste des pièces demandées** figurant sur chaque fiche de candidature.

⇒ **Je joins obligatoirement la fiche pédagogique** délivrée par mon établissement (pour les élèves de terminale).

⇒ **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet** avant son envoi :

ENVOI DES DOSSIERS	CPGE	LICENCE	DUT	BTS
QUI ?	L'établissement d'origine	Pas d'envoi de dossier papier ; les universités recevront automatiquement les informations numérisées.	Le candidat	Le candidat
OÙ ?	Aux lycées demandés Voir adresses sur le portail		Aux IUT demandés	Aux lycées demandés
QUAND ?	Jusqu'au 4 avril		Jusqu'au 4 avril	Jusqu'au 4 avril

⇒ **Je vérifie leur bonne réception** en me connectant à nouveau pour consulter mon dossier entre **le 8 et le 12 mai 2008**.

3^e étape

Propositions d'admission et réponses des candidats

A partir du 3 juin, 3 dates de propositions d'admission :

- ⇒ mardi 3 juin
- ⇒ mardi 10 juin
- ⇒ mardi 17 juin

A chacune de ces 3 dates, vous devez répondre à la proposition qui vous est faite en vous connectant à nouveau sur le portail. Vous disposerez à chaque fois d'un délai de 72 heures pour répondre.

4 réponses sont possibles :

⇒ **OUI DEFINITIF** : j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.

⇒ **OUI MAIS** : j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés dans mon classement et je participe alors aux phases suivantes.

⇒ **NON MAIS** : je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés. Attention, je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

⇒ **DEMISSION générale** : je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.

ATTENTION !

Tant que je n'ai pas répondu «**OUI définitif**» à une proposition, **je dois me connecter** sur mon dossier électronique **à chaque date de proposition**. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai **automatiquement démissionné**.

4^e étape

Inscriptions

⇒ Après avoir répondu «OUI DEFINITIF» à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **un message me précise les modalités particulières d'inscription**. L'obtention du baccalauréat est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations post bac.

⇒ **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la «procédure complémentaire» : je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

Procédure complémentaire

sur places vacantes à compter du 17 juin 2008

J'ai oublié de me
porter candidat
avant le 25 mars

OU

Je n'ai eu aucune proposition
d'admission sur mes
candidatures

**Je peux être candidat sur des formations
dans lesquelles il reste des places.**

La procédure est entièrement électronique et se déroule **à partir du 17 juin**, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

- ⇒ je m'inscris en me connectant sur le portail, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places,
- ⇒ je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place,**
- ⇒ je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

Aide à la saisie sur Internet

Mon numéro INE (Identifiant National Elève) :

Mon adresse mél :

Mon numéro d'inscription (délivré par le portail) :

Mon code confidentiel (délivré par le portail) : *Attention à la confidentialité, comme pour une carte bancaire, je ne le conserve pas à côté de mon n° d'inscription.*

rappel

Vous avez jusqu'au **25 mars** pour saisir tous vos voeux et les enregistrer.

Vous pouvez commencer dès le **20 janvier** et revenir sur le portail autant de fois que vous le souhaitez.

Mais attention, lorsque vous cliquerez sur le bouton «**valider**», vous ne pourrez plus supprimer le voeu correspondant.

Se renseigner sur les formations

Pour vous aider dans le choix de vos études, vous pouvez consulter et télécharger les guides «après le bac général et technologique» et «après le bac pro» sur le site :

www.onisep.fr

Selon les cas, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue de l'établissement, le CIO ou le SUIO peuvent compléter votre information.



Si j'ai une question à poser sur la procédure, j'utilise «**nous contacter**» sur le site **admission-postbac.fr**